

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE
(résultant de la ScC-SC2)

PROPOSITION POUR L'INSCRIPTION DE
Rhynchobatus australia
À L'ANNEXE II DE LA CONVENTION
UNEP/CMS/COP12/DOC.25.1.25

RECOMMANDATIONS POUR LA COP 12

- L'inscription de l'espèce à l'Annexe II de la Convention est recommandée, sous réserve que des informations plus étendues sur le comportement migratoire de l'espèce ou du groupe taxonomique élargi soit ajoutées.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

- Peu de données sont disponibles sur l'espèce, néanmoins celle-ci est clairement touchée par la pêche intensive dans toute son aire de répartition.
- Les évaluations d'autres espèces de guitares de mer de la Liste rouge de l'UICN indiquent que le groupe est généralement migrateur.
- Des informations sur la migration d'autres requins, tels que les batoïdes, peuvent être ajoutées pour renforcer la proposition.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES, Y COMPRIS DES PROPOSITIONS POSSIBLES DE REVISION DU TEXTE

Section 7.3

- La définition d'actions concertées, notamment en ce qui concerne l'amélioration de la collecte de données, renforcerait la proposition.

La référence

- Giles et al. 2016 ne figure pas dans les références et doit y être incluse.